

CONVOCAATION A LA SEANCE PUBLIQUE DU

CONSEIL COMMUNAL

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir

Mercredi, le 24 janvier 2024 à 9.00 heures
en la salle des séances de l'Hôtel de Ville à Remich pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

A. Séance à huis clos

1. Démission d'un employé communal ;

B. Séance publique

2. Modification ponctuelle du PAG « Complexe scolaire Gewännchen » ;
3. PAP « 15, route de Luxembourg (Phase 2) », vote ;
4. Approbation d'un avenant à la convention avec l'asbl Arcus concernant la mise à disposition de personnel pour la Maison Relais de Remich ;
5. Approbation de la convention 2024 avec l'asbl Beschäftigungs Initiativ Réimecher Kanton (B.I.R.K.).

Remich, le 16 janvier 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Le bourgmestre,



le secrétaire communal,

